

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune d'Épineuil Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté communautaire n° 2021-168 en date du 3 août 2021 une enquête publique aura lieu en mairie d'Épineuil pendant 34 jours consécutifs du 15/09/2021 au 18/10/2021 inclus sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil communautaire en date du 04/02/2021.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Valoriser et conforter le cadre de vie et paysager du village
 - o Assurer la préservation du cadre urbain et du patrimoine bâti
 - o Valoriser les richesses intrinsèques de la commune
 - o Mettre en place un urbanisme plus respectueux de l'environnement
 - o Mettre en valeur, préserver et développer les composantes naturelles de la trame bâtie
- Maitriser le développement urbain et anticiper de nouveaux besoins
 - o Concilier/favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle et le caractère durable des nouvelles constructions
 - o Organiser les évolutions de la trame bâtie
 - o Encadrer le développement des écarts
- Conforter le cadre paysager, naturel et agri-viticole de la commune
 - o Préserver les espaces agricoles et viticoles
 - o Maintenir/conforter les espaces de transition entre espaces bâtis et espaces agricoles et naturels
 - o Préserver les paysages
 - o Préserver et valoriser les composantes naturelles du territoire

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne.

Madame Françoise SAVIE-EUSTACHE, maire de la commune d'Épineuil, se tient (sur rendez-vous) à disposition du public pour lui apporter toute précision sur ce projet.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Madame le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire.

A été désigné par le Président du tribunal administratif de Dijon, Monsieur Alain Duroux en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie d'Épineuil le :

- **Mercredi 15 septembre 2021 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Jeudi 23 septembre 2021 de 16h00 à 19h00 ;**
- **Samedi 9 octobre 2021 de 9h00 à 12h00 ;**
- **Lundi 18 octobre 2021 de 14h00 à 17h00.**

Le dossier d'enquête peut être consulté :

- Sur le site internet dédié à l'enquête : www.registredemat.fr/epineuil ;
- Sur le site internet de la commune : www.mairie-epineuil89.com ;
- Sur le site internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne à l'adresse suivante : www.letonnerroisenbourgogne.fr/La-CCLTB ;
- Sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie d'Épineuil aux jours et heures habituels d'ouvertures au public.

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions :

- ▶ Sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête : www.registredemat.fr/epineuil ;
- ▶ Par mail : epineuil@registredemat.fr ;
- ▶ Sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur qui sera tenu à la disposition du public à la mairie d'Épineuil pendant la durée de l'enquête aux jours et aux heures habituels d'ouverture ;
- ▶ Par voie postal au commissaire enquêteur, qui les annexera au registre, à l'adresse suivante : M. Alain DUROUX, Commissaire-enquêteur à la Mairie d'Épineuil, 2 rue de l'Abbé Gautier, 89700 Épineuil ;

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie d'Épineuil aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mêmes conditions que précédemment sur un poste informatique à la mairie d'Épineuil.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie d'Épineuil pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du tribunal administratif. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les mêmes conditions sur le site internet www.mairie-epineuil89.com et sur le site internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne : www.letonnerroisenbourgogne.fr/La-CCLTB.

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

L'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale compétente en matière d'environnement est par ailleurs annexé au projet de PLU et consultable sur le site Internet : www.mrae.developpement-durable.gouv.fr

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la mairie de sur le site internet www.mairie-epineuil89.com et sur le site internet de la Communauté de Communes Le Tonnerrois en Bourgogne : www.letonnerroisenbourgogne.fr/La-CCLTB.

Les gestes barrières devront être respectés notamment pendant les permanences du commissaire enquêteur : venir avec son propre stylo, port du masque obligatoire, présence de deux personnes maximum dans la pièce de permanence, application de liquide hydro alcoolique avant l'entretien, respect des distances de sécurité.

La Présidente, Anne JERUSALEM